

Conseil d'administration du 9 décembre 2021, 14h

Notes des élu.es PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

25 membres présents, 11 représentés

1. Informations de la présidente

Départ de Philippe Cavelier (représentant du CNRS)

Christine Neau-Leduc (présidente) remercie M. Cavelier, Délégué régional pour l'Île-de-France du CNRS, qui part à la retraite, pour son engagement au sein du conseil d'administration.

Philippe Cavelier précise qu'il sera remplacé par Catherine Laroche

Divers (convention CNRS, nouvelle rectrice, PIA4)

Christine Neau-Leduc rappelle la signature lundi 6 décembre de la convention avec le CNRS au centre Mahler, ainsi l'obtention par Paris 1 du PIA4. Elle ajoute qu'une nouvelle rectrice déléguée à l'enseignement supérieur pour Paris et l'Île-de-France a pris son poste hier, il s'agit de Bénédicte Durand.

Paul Rateau (élu PULS) l'interroge sur les modalités d'attribution des financements issus du PIA4.

Christine Neau-Leduc répond que pour l'instant nous sommes dans une phase de contractualisation portée par l'ANR (jusqu'à fin janvier), sachant que sur les 23 millions d'euros demandés, 18,4 millions d'euros ont été obtenus.

Marie-Josée Brigaud (Agent comptable) ajoute que ces financements sont gérés d'une façon très particulière, à l'avancement, sans impact sur le fond de roulement de l'établissement.

2. Procès-verbal du précédent conseil d'administration

Valérie Chénieux (élue CGT BIATSS) s'interroge sur les procès-verbaux des conseils antérieurs, toujours pas établis, et ajoute qu'elle n'est pas élue au CT contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal.

Julien Benini (Directeur général des services) indique qu'ils seront disponibles pour le prochain conseil.

Paul Rateau souligne qu'il manque une partie de la discussion sur le projet d'instaurer des commissions de non-élus.

Alain Jardel¹ (élu CGT BIATSS) s'interroge sur l'intérêt qu'il y a à externaliser la prise de note et le compte rendu des instances et sur le coût de cette externalisation.

Julien Benini : Pour une séance jusqu'à deux heures le prix est de 400 €, puis il s'élève 200 € par heure supplémentaire, ce qui comprend la rédaction du procès-verbal et sa correction. L'externalisation repose sur le constat de la difficulté à réaliser les comptes rendus et sur l'intérêt de redéployer des ressources vives sur d'autres tâches.

¹ Cette discussion a en fait eu lieu juste après le vote du budget, elle est insérée ici par souci de cohérence.

Alain Jardel souligne que pendant des années il n'a pas été nécessaire d'externaliser.

Julien Benini insiste sur le fait que cette situation existe depuis qu'il exerce à Paris 1. L'externalisation permet aussi une certaine souplesse.

Vote du PV reporté au prochain CA

3. Budget

Ludovic Ayrault (VP) rappelle que nous arrivons à la fin du processus budgétaire et reprend les orientations budgétaires adoptées, avec un scénario prudent en recette et en dépense. Le budget présente un déficit de 6,73 M€, mais il s'agit de données conjoncturelles. À titre de comparaison, pour 2021 nous arrivons à un déficit de 32 000 euros, contre 7 M€ prévus en début d'année : c'est la même chose qui se passera cette année, en raison de décalages entre encaissement et décaissement.

Le Fonds de roulement est à 30 jours pour un seuil prudentiel de 15 jours, la trésorerie de 39,5 jours pour un seuil prudentiel à 20 jours. Notre capacité d'autofinancement est positive à + 3,85 M€.

Jean-Marie Le Gall (VP) : Peux-tu expliquer le mécanisme du fond de roulement pour la fondation ?

Ludovic Ayrault : Cela correspond aux dépenses liées au fonctionnement après que nous avons reçu un financement de 300 k€.

Julien Benini : Le gros du prélèvement est lié au fait que la totalité des financements ont abondé le fond de roulement la première année et donc en sortent logiquement cette année.

Paul Rateau : Le budget est conforme aux annonces et aux choix faits par l'équipe présidentielle. Il ne répond pas aux priorités : pour les postes, le budget manque d'ambition, compte tenu des conditions de travail dégradées, un taux d'encadrement qui baisse, et des charges administratives qui augmentent. Il renvoie à la récente note du Conseil d'analyse économique qui préconise des investissements massifs dans l'ESR avec des recrutements, qui pointe le caractère très inégalitaire du système. Nous avons, par exemple, des TD bondés en L3 de philosophie, avec 70 personnes par TD et trois notes à donner ; c'est un travail considérable ; au DDL 1 200 étudiants n'ont pas eu de TD au premier semestre. Leur note du second semestre sera par conséquent dupliquée pour qu'ils ne soient pas déclarés défaillants au premier semestre. Paul Rateau dénonce le recours massif aux vacataires en L1 et en L2. Par ailleurs, il apparaît, à la lecture de la note de présentation à l'ordonnateur, que s'intègre et se banalise dans la politique de notre établissement le recours au financement par projet. Ce mode de financement a des effets délétères. Il met en concurrence les UFR, les collègues, prend beaucoup de temps pour ceux qui y répondent et montent des dossiers... Et cela se fait au détriment du financement récurrent. On dira peut-être que cela permet d'éviter le « saupoudrage » des crédits, mais c'est surtout une manière de gérer la pénurie. En ce qui concerne plus particulièrement l'enveloppe recherche : ne serait-il pas possible, grâce au PIA4, de financer le poste d'administrateur de la recherche mentionné dans le budget ? Ce poste pose problème dans la mesure où l'argent qui sert à le financer ne sert pas tant la recherche que son administration.

Christine Neau-Leduc : Que l'on gère la pénurie, c'est un constat que l'on partage tous. Ce sont les choix de la CR et de la CFVU. Nous ne sommes pas hors sol et n'ignorons pas les

difficultés que nous vivons aussi. Le vrai problème est que nous n'avons pas les capacités de nous développer, de nous projeter dans l'avenir parce que nous n'avons pas les locaux et les enseignants-chercheurs pour. Christine Neau-Leduc se dit frappée du nombre d'initiatives des collègues pour des colloques, séminaires, des étudiants pour des rencontres... Elles foisonnent et nous ne pouvons pas les mettre en œuvre faute de locaux. Nous avons une potentialité importante, mais nous sommes bridés dans notre quotidien et dans notre expansion.

Paul Rateau note le décalage entre l'enveloppe de 500 k€ dédiée à des projets et la situation d'urgence actuelle. Le budget ne met pas l'accent sur les deux priorités que sont l'emploi et les locaux.

Christine Neau-Leduc répond que nous n'en avons pas les moyens et souligne que 4 M€ sont placés en investissement, alors que plus rien n'était fait ces dernières années.

Sabine Barles (élue PULS) regrette que soit mise en avant la question du développement et de l'expansion, alors que l'on ne parvient pas à assurer les missions de base. Cette idéologie du développement s'inscrit aussi dans l'air du temps avec les projets tels que le PIA4 et UNA Europa, qui donnent du travail en plus alors que les missions de base ne sont pas assurées : pas d'enseignants devant les étudiants et pas de salles pour les accueillir. Le financement par projet va aussi dans ce sens. Peut-être permet-il de faire de jolies choses, mais cela ne change rien au problème de fond.

Catherine Robin (élue SNPTES BIATSS) évoque les régimes indemnitaires pour lesquels une demande d'augmentation de 8 % est présentée.

Soraya Messaï-Bahri (VP) : Une première réunion dédiée à l'agenda social a eu lieu hier. Ces questions y seront abordées. Nous sommes par ailleurs dans l'attente imminente d'un décret sur le RIPEC.

Valérie Chénieux : Nous sommes prêts à soutenir une proposition à 8 % pour toutes les catégories de collègues et toutes les branches. Vous renvoyez les discussions à l'agenda social, mais c'est la première fois à Paris 1 qu'il n'y aura pas eu de revalorisation pour les BIATSS (en 2021). ce qui nous inquiète est de ne rien voir de chiffré dans le budget 2022. L'agenda social est une bonne chose, mais le budget est un acte politique important, et nous sommes inquiets de ne rien y voir. Ce budget ne correspond pas à nos attentes. Tous les ans on nous présente un budget pour gérer la pénurie.

Salomé Hocquard (élue étudiante UNEF) se dit assez d'accord avec ce qui a été dit notamment par la CGT, mais souligne qu'il faut faire aussi attention à la cible et rappeler que s'il n'y a pas assez d'argent à Paris 1, c'est à cause du gouvernement qui ne finance pas l'enseignement supérieur. Il y a certes des choix politiques qui sont faits en CA, mais le principal coupable est le gouvernement.

Paul Rateau revient sur le Web administrateur de données, que l'on retrouve mentionné dans le PIA4, de même que Sorbonne TV, et développement de l'entrepreneuriat et de la professionnalisation. Dans quelle mesure le budget du PIA4 peut-il être utilisé pour ces projets ?

Christine Neau-Leduc : Dans le PIA4, il y a un échelonnement des dépenses, on ne peut pas répondre à tout immédiatement avec cette source de financement, qui ne va pas se mettre en route tout de suite. Nous avons besoin d'une visibilité de la production scientifique dans l'université.

Paul Rateau voudrait avoir des éclaircissements sur les diminutions indiquées page 10 de la note de présentation.

Julien Benini répond que cela vient des notifications de l'État, dont les raisons ne sont pas toujours connues et explique certaines de ces évolutions (par exemple pour les financements obtenus au titre des dialogues stratégiques et de gestion, des sommes avaient été versées précédemment).

Paul Rateau évoque le problème des locaux et s'étonne que les locaux de Censier (libérés par Paris 3) soient finalement attribués à Sorbonne Université...

Christine Neau-Leduc :... et à Paris 2.

Paul Rateau signale que les travaux en Sorbonne nous privent de salles. Les salles Cavaillès et March Bloch comptaient d'abord 100 places, puis après de premiers travaux une quarantaine de places. Lorsque la salle Cavaillès sera restituée aux philosophes, après de nouveaux travaux, elle ne fera plus que 30 places. La salle qu'occupe désormais la bibliothèque Cuzin avait initialement 100 places. Le rectorat avait promis aux philosophes, à l'époque, une salle en compensation, qu'ils n'ont jamais eue.

Nicolas Canry (VP) : Il y a eu depuis un siècle des constructions anarchiques à la Sorbonne. La préfecture de police considère que c'est dangereux, il a donc fallu remettre les locaux en conformité. Le rectorat compense en nous attribuant une salle supplémentaire au 3^e étage.

Christine Neau-Leduc souligne que cela compense la réduction de capacité des salles Cavaillès et Marc Bloch.

Nicolas Canry ajoute que pour les mêmes raisons, il faut curer les cours intérieures. Des locaux vont être enlevés, dont trois salles en enfilade dans la cour sud. Il devrait y avoir un espace convivial à la place. L'EPAURIF a confirmé que nous pourrions avoir des salles de façon transitoire à Censier.

Christine Neau-Leduc insiste sur l'importance de la question immobilière. Les salles supprimées dans la cour ne seront pas remplacées. On ne sait par ailleurs pas tout sur le devenir Censier, hormis ce qui va à Sorbonne Université et Paris 2.

Nicolas Canry souligne que les engagements oraux d'il y a douze ans sont difficiles à faire respecter.

François Foronda (élu de la majorité présidentielle) : Et le palais de justice ? Ce serait un espace très intéressant.

Christine Neau-Leduc : Cette solution a déjà été suggérée il y a deux ans. On n'arrive pas à savoir ce qu'il va devenir.

Vote : 9 abstentions - 20 pour

4. Capacités d'accueil en L1

Christine Neau-Leduc indique que les capacités sont celles de l'année dernière pour l'essentiel. La seule modification concerne le passage pour la philosophie de 280 à 200 à la demande de l'UFR de philosophie (parcours propédeutique). Jérôme Glachant en a déjà référé au rectorat qui la refusera certainement.

Salomé Hocquart souligne qu'il y a aussi des baisses dans des doubles licences. Elle dit comprendre ce qui explique ces diminutions, mais pas pourquoi les étudiants devraient pâtir de la situation, d'autant plus que les capacités d'accueil ne sont pas atteintes tous les ans en philosophie.

Antoine Tedesco (élu Solidaires FSE) rejoint Salomé Hocquart. Cette diminution est annoncée alors que le parcours propédeutique est présenté comme une réussite de la loi ORE ; c'est donc scandaleux. Les étudiants en année propédeutique réussissent-ils mieux ? Par ailleurs il est scandaleux de diminuer les capacités d'accueil alors que le nombre d'étudiants augmente. On est à cinq mois de la présidentielle, il y a moyen de faire pression sur le gouvernement. En géographie, la même question a été posée en conseil de gestion. Nous avons obtenu que ce soit reporté d'un an.

Un.e membre du CA : Pour le diplôme de droit franco-étranger, l'année passée les capacités d'accueil incluaient les effectifs des partenaires (université italienne par exemple pour le droit franco-italien), ce qui n'était pas le cas avant. En fait les capacités n'ont pas changé depuis cinq ans.

Paul Rateau : Concernant la philosophie, le débat sur ces capacités d'accueil a été assez vif au conseil de gestion. Selon les données fournies par le directeur de l'UFR, les effectifs ont explosé (845 en 2010, 1 304 en 2020), sans augmentation d'enseignants titulaires. L'année dernière, le taux d'échec en L1 est monté à 80 % (sans les doubles licences) à la première session. Nous ne sommes plus capables, faute de moyens suffisants, de suivre correctement les étudiants. C'est une décision lourde de conséquence, qui a été longuement pesée et la CFVU a eu du courage de suivre l'avis du conseil de gestion. L'idée était d'envoyer un signal d'alarme au rectorat : nous n'avons plus les moyens d'assurer nos missions.

Salomé Hocquart souligne que ce qui est dénoncé est juste, mais que la méthode est mauvaise et incohérente ; elle propose que l'on maintienne ces 285 places ouvertes.

François Foronda se dit impressionné par ce taux d'échec.

Paul Rateau souligne que les étudiants sont très nombreux en L1 et en L2, que le nombre de TD est insuffisant, qu'il faudrait proposer davantage de cours de méthodologie, que l'enseignement n'y est pas, principalement, assuré par des titulaires, mais par des vacataires, doctorants et ATER. Ce qui n'implique pas le même suivi des étudiants.

Jérôme Glachant (VP) prend la parole et rappelle les débats à la CFVU sur le sujet.

Alain Jardel se demande surtout ce qu'il est prévu de faire pour faire baisser le taux d'échec.

Salomé Hocquart souligne que même si l'objectif de la réduction de capacité est de ne pas pénaliser les étudiants, le résultat est là.

Nicolas Canry s'interroge. Est-ce que c'est un service à rendre aux étudiants que de les laisser entrer à l'université et sortir après deux à trois ans sans rien ?

Paul Cassia signale que l'UFR de droit a été la première à fixer des capacités d'accueil en 2012 en fonction des locaux et du nombre d'enseignants. C'est quelque chose d'immuable, que l'on ne peut pas modifier en fonction du taux de réussite des étudiants. La philosophie ne peut par ailleurs pas se distinguer des autres UFR.

Christine Neau-Leduc ajoute que nos capacités APB ont été transférées dans Parcours sup. La différence avec la situation antérieure est que maintenant on remplit nos capacités avec le mécanisme de remontée des candidatures.

Ariane Dupont-Kieffer évoque un programme « Oui si » qui marche bien.

Paul Rateau précise que les représentants étudiants au conseil de gestion n'ont pas voté contre la baisse des capacités, mais se sont abstenus. Ce qui importe, c'est le signal fort qui est lancé par l'UFR de philosophie par une décision qui n'a pas été prise de gaieté de cœur.

Antoine Tedesco : Nous sommes contre la baisse car elle écarte des étudiants de l'université publique et augmente la sélection à l'entrée en philosophie. Il se dit choqué d'entendre dire par M. Canry que l'on aide les étudiants en faisant cela. Les étudiants ont droit à la réorientation. Y a-t-il une analyse des situations d'échec ?

Alain Jardel regrette le ton un peu paternaliste de Monsieur Canry. Il faudrait connaître les raisons de ce taux d'échec.

Jérôme Glachant en retient le besoin d'une meilleure connaissance de nos étudiants.

Christine Neau-Leduc propose de revenir à 285. Le vote porte donc sur le tableau transmis en ramenant la capacité en philosophie à 285.

Vote : abstention 3 / NPP 1 / Pour 24

5. Capacités d'accueil en M1 et attendus

Jérôme Glachant indique que le principal changement vient du fait que les capacités d'accueil sont entendues hors redoublants (jusqu'à 10 % dans certaines filières), ce qui peut expliquer une légère baisse dans certains Masters. Nous avons été attentifs à la façon dont ont été remplies les capacités d'accueil, ce qui justifie certaines baisses pour les capacités non atteintes. D'autres sont très largement dépassées, donc on a augmenté la capacité. Pour l'IED et l'IEJ, les capacités ont été révisées de façon plus réaliste cette année (c'était flou l'année dernière). L'ensemble des parcours sera sélectif, c'est-à-dire que des étudiants peuvent ne pas être classés du tout.

Salomé Hocquart souligne que le projet de plateforme n'est pas encore passé au CNESER, et que donc nous votons avant les discussions nationales. Par ailleurs la sélection va être renforcée. L'UNEF s'oppose donc à ce dispositif.

Jérôme Glachant précise que le premier attendu concerne le diplôme qui permet d'accéder au Master et ajoute que le nombre de saisines du recteur a été de 7 000 et non de 10 000.

Antoine Tedesco rejoint Salomé Hocquart et se demande à quoi sert de faire une licence si on n'a pas accès au Master. C'est encore une fois le manque de moyen qui est en cause.

Valérie Chénieux souligne que l'on nous présente des attendus qui sont déjà en train d'être saisis sur le portail.

Jérôme Glachant précise que le portail est ouvert depuis le 30/11 et jusqu'au 15/12, mais que rien n'est saisi à sa connaissance à ce jour. Il soutient les propos des étudiants élus et n'est pas sûr que la plateforme va soulager les filières en tension. Parcours sup n'a pas réglé les problèmes.

Valérie Chénieux demande des explications sur les tableaux : beaucoup de capacités sont non renseignées.

Jérôme Glachant explique que certaines cases du tableau sont inutiles, ce pourquoi elles sont vides.

Sabine Barles rappelle l'étude de l'INSEE sur les effets de Parcoursup : elle montre clairement la différenciation croissante des établissements, le fort accroissement de la part de bacheliers avec mention B ou TB et de bacheliers d'origine sociale favorisée et très favorisée parmi les candidats les mieux classés par les formations non sélectives, des répercussions fortes sur les formations en tension. Cela doit nous alerter quant aux effets de la plateforme.

Jérôme Glachant souligne que les VP CFVU sont associés à la création de la plateforme et essayent de faire qu'elle fonctionne au mieux pour les étudiants.

Paul Rateau insiste sur la charge de travail considérable que représente pour les personnels la mise en place de ce Parcours Sup du second cycle (« Trouver mon master ») et la sélection des étudiants qu'il renforce sous prétexte de mieux les informer et de faciliter leur choix (alors qu'il faudrait augmenter les moyens pour faire en sorte que tout étudiant qui a validé sa L3 puisse s'inscrire en master). Il note que les étudiants, notamment ceux qui sont inscrits à Paris 1 depuis la L1, sont inquiets quant à la possibilité de poursuivre leur cursus. Le CAC de Montpellier 3 a voté la demande de levée des ambiguïtés, une concertation, etc. Il propose de voter une motion équivalente et en donne lecture :

Le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, réuni le 9 décembre 2021, demande à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de reporter la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master, décidée dans la précipitation et selon un calendrier trop serré, afin de dissiper les vives inquiétudes qu'elle soulève.

Il demande l'ouverture immédiate d'une concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire sur des conditions d'admission en master justes et équitables permettant d'accueillir au mieux toutes les étudiantes et étudiants.

Il rappelle enfin que l'objectif de réussite des étudiantes et étudiants en master comme en licence ne peut être atteint sans un engagement résolu et ambitieux de l'État sur le plan des moyens financiers et humains.

Florence Deprest : Je ne comprends pas l'argument. Il y a toujours eu un travail pour examiner des quantités de dossiers qui n'étaient pas ceux de nos étudiants. Je ne comprends pas bien pourquoi ce serait plus sélectif. Il n'est pas question de faire tourner un algorithme.

Paul Rateau : Il y aura plus de dossiers à traiter et on ne sait rien de l'algorithme. Il y a trop d'inquiétudes et trop d'incertitudes à l'heure actuelle. En reportant d'un an la mise en place de la plateforme, elles pourraient être levées et une véritable concertation engagée. Il ne s'agit pas de dire non, mais de reporter.

Christine Neau-Leduc souligne qu'il y a deux questions distinctes : les attendus et les capacités d'accueil. Elle reconnaît que la plateforme est mise en place dans l'urgence. On ne sait pas ce qui va être produit, mais on a besoin d'un tel dispositif, pour que les étudiants aient une plateforme unique de dépôt. La situation actuelle est très complexe avec les calendriers serrés, contenu de dossiers, etc. différents.

Paul Rateau souligne que la motion a pour objet de demander au ministère d'arrêter de mettre en place des choses à la va vite, de concerter avant de décider, de dissiper les inquiétudes.

Antoine Tedesco appuie la motion proposée par PULS. Les étudiants de L3 ont été touchés de plein fouet par le COVID. Un seul e-candidat c'est bien, mais l'algorithme est le problème compte tenu des inégalités qu'il engendre.

Ludovic Ayrault : Pour l'IED, peut-on confirmer que ce sont les capacités d'accueil de l'année dernière, ou y a-t-il une diminution ? N'est-elle pas problématique par rapport à l'engagement financier de l'État ?

Christine Neau-Leduc : La capacité était de 820 pour le droit à distance lorsqu'il était géré par le CAVEJ, avec un seul parcours de M2 de très faible capacité (droit des affaires, 25). L'année dernière a été marquée par le basculement vers l'IED par l'introduction de la sélection en M1. La capacité de M1 a alors été portée à 1 500, ce qui a permis de créer les postes. Mais ceci impose une augmentation de la capacité en M2. La proposition actuelle est donc de passer à 400 en M1 et 400 en M2, soit 800 étudiants en tout.

Vote M1 : 6 abstentions / 3 contre / Pour 20

Vote motion proposée par les élus PULS : abstentions 17 / 1 contre / 1 NPP / 10 pour

Vote calendrier : unanimité

6. Projet d'exonération des droits de la BIS

Vote : unanimité

7. Questions diverses

DU PEPS

Paul Rateau intervient suite à la lettre envoyée à la présidence par Emmanuel Charrier, directeur du DDL. Il rappelle que les étudiants réfugiés et apatrides bénéficient d'une procédure dérogatoire pour s'inscrire en L1 (ils ne passent pas par Parcours Sup). Les étudiants demandeurs d'asile, eux, passent par une demande d'admission préalable. Plusieurs universités (dont Sorbonne Université) ont choisi de faire entrer les demandeurs d'asile dans la procédure dérogatoire pour simplifier les choses. L'université Paris 1 ne pourrait-elle pas faire de même, sachant que 7 étudiants demandeurs d'asile du DU PEPS sont concernés ? Il y a urgence car les dossiers sont à déposer avant le 15/12.

Christine Neau-Leduc : Cette demande devait passer devant le CFVU avant le CA. Il faudrait de plus consulter les UFR.

Jérôme Glachant : Cette demande a été formulée cinq jours avant la dernière CFVU et on ne pouvait la porter au débat immédiatement. La procédure est une possibilité qui existe dans le code de l'éducation qui donne à la présidente des pouvoirs dérogatoires. On peut exercer ce pouvoir dérogatoire de manière discrétionnaire. On n'a pas comme politique d'imposer aux composantes des étudiants.

Christine Neau-Leduc n'inscrira pas des étudiants en passant outre les responsables de diplômes. En revanche discuter de cas particuliers est possible en voyant avec les directeurs d'UFR et de diplômes : on ne peut pas imposer l'inscription.

Paul Rateau indique qu'il y a deux points différents à considérer : 1) le problème des demandeurs d'asile soumis à la demande d'admission préalable, 2) le passage en L1 des étudiants du DU PEPS pour créer une passerelle entre le diplôme (DU) et la L1.

Christine Neau-Leduc : On va voir comment on fonctionne et on ne peut le faire sans concertation.

Repas à 1 euro

Alain Jardel s'interroge sur la situation du repas à 1 euro.

Salomé Hocquart rappelle que le repas à un euro (réservé aux boursiers) ne peut s'obtenir que dans les RU. Les cafétérias ne le délivrent pas. Donc pas de repas à un euro là où il n'y a pas de RU.

Télétravail, bibliothèque, GED

Alain Jardel demande que soit rappelée la position de la présidence sur les propos de Jean Castex et le télétravail.

Christine Neau-Leduc signale que le système actuel de Paris 1 va jusqu'à trois jours max, comme le stipule Jean Castex.

Alain Jardel souligne qu'en bibliothèque, il y a des personnels qui n'ont pas de télétravail.

Julien Benini rappelle que ces trois jours peuvent être attribués sous réserve de continuité du service. Certains postes ne peuvent de ce fait être concernés par le télétravail.

Alain Jardel souligne qu'il faudrait relayer la position de Paris 1 pour que tout le monde soit au courant. Il évoque les mouvements sociaux à la BSG, à Condorcet.

Christine Neau-Leduc : Nous allons demander les financements correspondant au fonctionnement des équipements de Condorcet, dont le GED. Je suis plutôt opposée aux emplois étudiants pour le GED, donc le financement Paris 1 n'ira pas plus loin que juin. Cela représente 400 000 € en tout dont 55 000 € pour Paris 1.

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

